

Le contrat NATURA 2000



Un coup de main pour une gestion durable de vos terrains

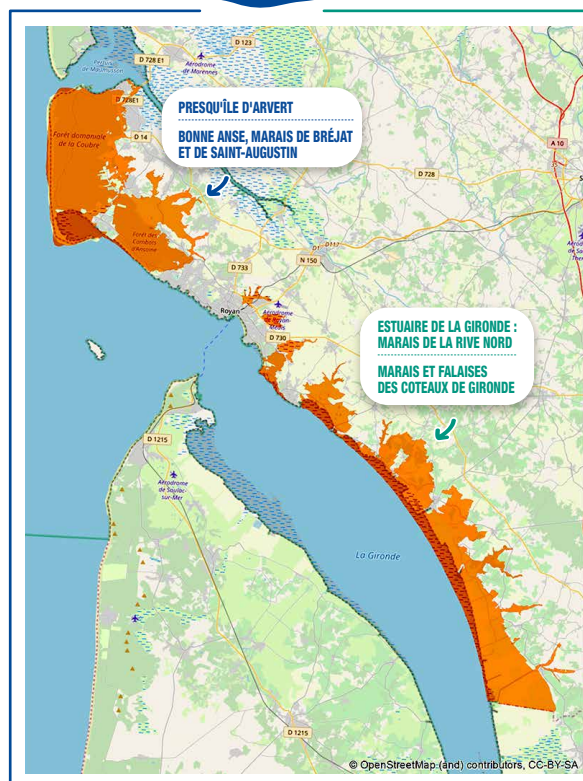
Le contrat Natura 2000 vise à accompagner financièrement, grâce aux fonds européens, un projet de restauration ou de gestion écologique d'un habitat naturel protégé qui souvent nécessite un investissement conséquent : plantation de haies, mise en place de pâturage extensif, fauche, etc.



Avantages : Taux élevé de remboursement de 80 à 100%, assistance administrative gratuite pour le suivi du dossier (de l'élaboration à la demande de remboursement)

A prendre en compte : Ne concerne que les travaux en faveur d'espèces ou d'habitats d'intérêt communautaire, avancement de trésorerie avant remboursement, 1 seule période de dépôt des contrats par an, actions sélectionnées parmi une liste d'actions financiables

Curieux de vous lancer dans un projet NATURA 2000

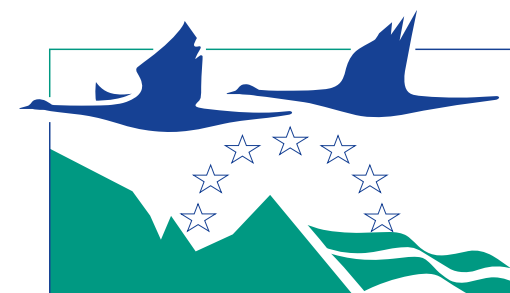


L'animatrice Natura 2000 se tient gratuitement à votre disposition pour analyser le potentiel de vos terrains ou de vos activités en vue d'adhérer à la Charte ou de signer un Contrat.

Plus de renseignements sur le site www.agglo-royan.fr/natura2000 ou auprès de Leïla Renon, animatrice Natura 2000, l.renon@agglo-royan.fr // 05.46.22.19.38



Crédits photos : © Victor Tyakht Fotolia, © Christian Maurer Fotolia, © Cara, © Vladimir Wrangel Fotolia, © Victor Tyakht Fotolia, © Adi Ciurea Fotolia, © Cara, © gparigot Fotolia, © Ermi Fotolia



NATURA 2000

en Actions

PARTICIPER
À LA PROTECTION DES SITES NATURELS
D'INTÉRÊT EUROPEEN PROCHES DE CHEZ VOUS :

PRESQU'ÎLE D'ARVERT
BONNE ANSE, MARAIS DE BRÉJAT
ET DE SAINT-AUGUSTIN

&

ESTUAIRE DE LA GIRONDE : MARAIS DE LA RIVE NORD
MARAIIS ET FALAISES DES COTEAUX DE GIRONDE



AGGLOMÉRATION
ROYAN
ATLANTIQUE



Plus vaste réseau d'espaces naturels protégés au monde, les sites Natura 2000 abritent des **habitats naturels, une faune et une flore sauvage** dits d'intérêt communautaire, dont la conservation ou la restauration dans un état favorable constitue l'objectif de l'Union Européenne.

La démarche Natura 2000 vise à concilier la nécessaire **préservation de la biodiversité d'intérêt communautaire** avec le **développement du territoire** sous ses différents aspects : économique, social et culturel.



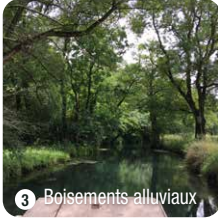
Un coup d'oeil sur quelques enjeux



1 Avocette élégante



2 Vison d'Europe



3 Boissements alluviaux



4 Cistude d'Europe



5 Busard cendré



6 Chiroptères



7 Habitats dunaires



8 Cuivré des marais

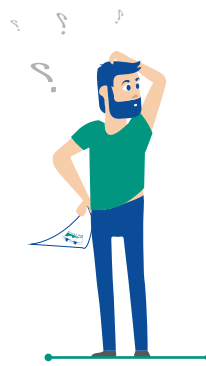


9 Pie grièche écorcheur

Que vous soyez un propriétaire privé, une collectivité, un agriculteur, une entreprise ou une association vous pouvez agir et préserver les espèces et les habitats sur le site Natura 2000 !

En effet, le réseau Natura 2000 met à votre disposition deux outils appelés

Charte et Contrat
suivez le guide !



Pourquoi ?

Encourager les bonnes pratiques en faveur des espèces et habitats d'intérêt.

Où ?

Terrains en zone Natura 2000 (voir localisation sur www.agglo-royan.fr/natura2000-sites).

Combien de temps ?

Engagement volontaire et contractuel sur 5 ans (sauf pour certains contrats Natura 2000 portant sur les milieux forestiers : 30 ans).

Quelle compensation ?

Exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties, mise en valeur des bonnes pratiques.

Comment ?

Accompagnement administratif et technique gratuit assuré par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, gestionnaire des sites Natura 2000 dans lesquels vous vous trouvez ; Instruction des dossiers par les services de l'Etat.

A chacun sa formule !

C'est à vous de choisir

Formule n°1

Charte NATURA 2000 + Contrat NATURA 2000

Formule n°2

Charte NATURA 2000 ou Contrat NATURA 2000

L'adhésion à la charte Natura 2000 n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000 et inversement.

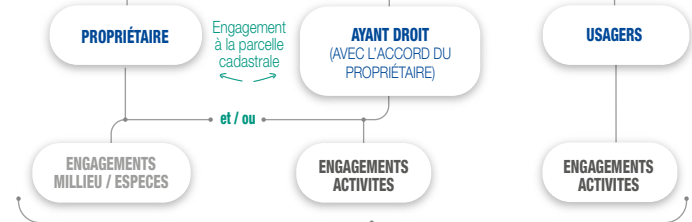
La charte NATURA 2000

Une reconnaissance de vos pratiques respectueuses de l'environnement

La charte vise à favoriser la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur vos terrains ou susceptibles de les fréquenter.



Charte NATURA 2000



Engagement de portée générale obligatoire pour toute adhésion

Avantages :

Formalité administrative **rapide**, **aucun surcoût** financier, accès à certaines aides publiques et avantages fiscaux, valorisation d'activité « nature » auprès du grand public (balades équestres, école de voile, etc.)

A prendre en compte :

Accord du propriétaire nécessaire pour les ayants-droit. Ne concerne que certaines activités et certains milieux et espèces.